

DÉLIBÉRATION N° 2017-25 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Budget rectificatif n°2 de l'année 2017

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°2 de l'année 2017.

Article 2

Le tableau des autorisations d'emplois de l'année 2017 s'établit comme suit :

(vacataires inclus)	Sous plafond (LFI)	Hors plafond
Autorisations d'emplois en ETP au 31 décembre 2017	2 834,2	30,0
Autorisations d'emplois en ETPT 2017	2 899,0	20,1

Article 3

Le tableau des autorisations budgétaires agrégé de l'année 2017 s'établit comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	AE	CP	CP	
Personnel	201 850 000	201 850 000	205 509 274	SCSP
Fonctionnement	35 573 850	34 968 442	42 759 409	Autres recettes
Investissement	8 007 672	7 198 374		
Total des dépenses	245 431 522	244 016 816	248 268 683	Total des recettes
Solde budgétaire		4 251 867		

Article 4

Le tableau d'équilibre financier agrégé de l'année 2017 s'établit comme suit :

Besoins		Financements	
Solde budgétaire		4 251 867	
Décaissements non budgétaires	10 114 000	3 960 000	Encaissements non budgétaires
Total des besoins	10 114 000	8 211 867	Total des financements
		1 902 133	Prélèvement sur la trésorerie

Article 5

Le compte de résultat prévisionnel agrégé de l'année 2017 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
Charges de personnel	202 078 308	SCSP après réserve	205 509 274
Autres charges de fonctionnement	35 083 002	Autres ressources	37 324 420
Dotation aux amortissements (biens acquis par le Cerema)	4 150 000		
Dotation aux amortissements (biens transférés par l'État)	6 680 000	Reprises de financements rattachés à des actifs	6 680 000
Total des charges	247 991 310	Total des produits	249 513 694
Résultat prévisionnel	1 522 384		

Article 6

Le tableau de financement prévisionnel agrégé de l'année 2017 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
Investissements	7 198 374	Capacité d'autofinancement	5 672 384
Total des emplois	7 198 374	Total des ressources	5 672 384
		Prélèvement sur le fonds de roulement	1 525 990

Article 7

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Puteaux, le 21 décembre 2017

La présidente du conseil d'administration



Patricia Blanc